



Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Numéro de la matière: 066850

Version: 2 / CH

Date de révision: 03.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 03.04.12

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Oxytetracyclin hydrochloridum

N° d'article 06685000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## 2. Identification des dangers \*\*\*

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H312

Acute Tox. 4 H332

#### Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R20/21/22

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger \*\*\*



#### Mention d'avertissement \*\*\*

Attention

#### Mentions de danger \*\*\*

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

#### Conseils de prudence



Nom commercial: Oxytétracyclin hydrochloridum

Numéro de la matière: 066850

Version: 2 / CH

Date de révision: 03.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 03.04.12

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P322 Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette).  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

**Symboles de danger**

Nocif

**Phrase(s) de risque**

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

**Phrase(s) S**

2 Conserver hors de la portée des enfants.  
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

contient Oxytétracycline, chlorhydrate

**3. Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Oxytétracycline, chlorhydrate**

No. CAS	2058-46-0			
No. EINECS	218-161-2			
Concentration		>=	50	%

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H302  
 H312  
 H332

**4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Chaleur. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.  
 En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Numéro de la matière: 066850

Version: 2 / CH

Date de révision: 03.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 03.04.12

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

**En cas de contact avec les yeux**

Écarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un traitement médical. Provoquer les vomissements et appeler un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Développement des gaz toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarté personnes sans défense. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Veiller à assurer une aération suffisante.

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Ne pas inhaler les poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Pas de réquisitions spéciales.

**Précautions pour le stockage en commun**

Ne pas nécessaire.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Stocker au sec



Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Numéro de la matière: 066850

Version: 2 / CH

Date de révision: 03.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 03.04.12

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d' exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

#### Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

#### Protection des yeux

Lunettes de protection

#### Protection du corps

Vêtement de protection

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	poudre cristalline		
<b>Couleur</b>	jaune		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>pH</b>			
Valeur	2.3	à	2.9
Concentration/H <sub>2</sub> O	10	g/l	
Température	20	°C	

#### Point d'ébullition

Remarque Non déterminé

#### Point d'éclair

Valeur °C  
Remarque Non applicable

#### Densité

Remarque Non déterminé

#### Hydrosolubilité

Remarque soluble

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants, Résidus de pyrolyse toxiques

## 11. Informations toxicologiques



Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Numéro de la matière: 066850

Version: 2 / CH

Date de révision: 03.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 03.04.12

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	Homme	
TDLO	114	mg/kg

### corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.
Remarque	Irritant pour la peau.

### lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation	irritant
------------	----------

### sensibilisation

Remarque	Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.
Remarque	Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

### Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

### Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

## 15. Informations réglementaires

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.



Nom commercial: Oxytetracyclin hydrochloridum

Numéro de la matière: 066850

Version: 2 / CH

Date de révision: 03.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 03.04.12

## **16. Autres informations**

### **Hazard statements listed in chapter 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.

### **Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.